

## **Que faire du SMIC ? C'est la nouvelle question du « changement maintenant »**

**Jean-Marie Harribey**

**12 avril 2014**

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2014/04/12/que-faire-du-smic-c-est-la-nouvelle-question-du-changement-maintenant>

L'heure n'est plus à « mon ennemi, c'est la finance », parce que le nouvel ennemi est le SMIC. On avait, paraît-il, tout essayé contre le chômage, sauf supprimer le SMIC. Les exonérations de cotisations sociales patronales, menées depuis plus de vingt ans, atteignent plus de 20 milliards d'euros par an. Le gouvernement a prévu d'y ajouter 20 autres milliards au titre du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) et 10 milliards au titre de la branche famille. On devrait avoisiner, sans doute dès 2015, les 50 milliards, nombre d'or magique du Medef. Mais cela ne suffit pas. Car ces exonérations sont toutes plus ou moins fonction du SMIC ou d'un multiplicateur du SMIC (entre 1 et 1,6 pour les allègements dus au gouvernement Fillon intégrant ceux liés aux 35 heures ; et entre 1 et 3,5 pour les baisses de cotisations salariales). Il reste donc la dernière barrière à faire sauter, le SMIC lui-même.

### **Qui chérit bien enrichit bien**

Donc, tout ce que la planète économiste française compte de libéraux est entré en lice contre ce dernier « tabou ». Le mot « tabou » vise à considérer un objet social désuet, archaïque et contraire à la bonne marche de l'économie. De Pascal Lamy, dont la compétence économique a fait merveille à la Commission européenne et au FMI, à Philippe Aghion, Gilbert Cette et Élie Cohen, « économistes » dont certains se pensent certainement de gauche, en passant par Michel Godet, qui prône depuis vingt ans de tuer les retraites, tous proposent de supprimer le SMIC.

Leur tour de force est de faire passer la résurrection d'une idée réactionnaire pour une idée nouvelle. D'abord, ils font silence sur les tentatives précédentes du contrat d'insertion professionnelle, sorti du cerveau génial de Balladur en 1994, et du contrat première embauche, jailli de celui flamboyant de Villepin en 2006, qui furent annihilées par le mouvement social. Mais, surtout, s'il était vrai que la flexibilisation du marché du travail était la voie à suivre pour réduire le chômage, comment se fait-il qu'elle n'ait pas déjà produit ses effets attendus puisque, par de multiples autres moyens, la baisse du coût du travail est déjà à l'œuvre depuis tant d'années ? On n'est pas allé assez loin, estime Lamy : « à ce niveau de chômage, il faut aller vers davantage de flexibilité, et vers des boulots qui ne sont pas forcément payés au SMIC »<sup>1</sup>. « Un salaire minimum trop élevé peut nuire à la fois à l'emploi, à la confiance et à la mobilité sociale »<sup>2</sup>, renchérissent les trois « économistes ». Renchérir est le bon mot, puisqu'il s'agit d'appauvrir les pauvres et d'enrichir les riches, car qui chérit bien enrichit bien.

### **Le fond du fonds de commerce libéral**

On peut se demander quel est le soubassement de ces élucubrations. Le salaire est un coût, et seulement un coût, ce qui est vrai à l'échelle microéconomique d'un employeur, les

---

<sup>1</sup> LCP, 2 avril 2014.

<sup>2</sup> *Changer de modèle*, Paris, O. Jacob, 2014.

économistes libéraux n'ayant qu'un œil, celui de cet employeur. Et le salarié est un arbitre et, comme tout arbitre, il est maître du jeu. Quel jeu ? Le balancement entre travailler pour le salaire du marché ou bien rester chez soi. Pour que le salaire du marché soit un vrai prix et, au passage, aiguillonner le chômeur-arbitre, il faut donc supprimer tout ce qui viendrait troubler son choix : le salaire minimum, qui porte de plus en plus mal son nom s'il s'agit de définir le seuil du salaire décent, mais de mieux en mieux s'il s'agit de rendre le plus faible possible.

Le chômage est donc de la responsabilité du chômeur. On oublie que la somme des salaires constitue la plus grande part du revenu national et donc de la stimulation de l'activité, produire des biens d'investissement et des biens et services de consommation. D'où l'ineptie de la politique dite de l'offre qui postule que l'emploi peut repartir sans commandes aux entreprises. Ces commandes qui viennent des ménages pour consommer, des entreprises entre elles pour investir, et de l'État et autres collectivités publiques pour investir également.

Car tout s'enchaîne dans la rhétorique libérale : d'un côté, faire de la force de travail une marchandise comme les autres, et, de l'autre, transformer toute activité en marchandise en privatisant ce qu'il reste à privatiser et en menant sans faiblir la baisse des dépenses publiques. Il n'est qu'à lire la dernière étude de l'institut patronal Coe-Rexecode<sup>3</sup> pour se faire une idée de l'emprise idéologique qui règne dans la conception et l'enseignement de l'économie. « L'appréciation du "bon niveau" des prélèvements obligatoires est donc liée à l'arbitrage entre la consommation de biens privés et l'avantage collectif retiré de l'ensemble des interventions publiques, arbitrage quelquefois illustré par une fonction d'utilité collective, propre à chaque population et à chaque pays mais non mesurable. [...] En toutes hypothèses, il n'est pas douteux qu'un niveau de prélèvements obligatoires élevé a un effet négatif sur l'utilité collective dans les deux cas, d'une part si le coût des services collectifs n'est pas en rapport avec leur utilité (services publics inefficaces) ou si le système de protection sociale n'atteint pas ses objectifs ou s'avère « trop » cher pour ses résultats, *a fortiori* en cas d'abus et de gaspillages. Pour ce qui est de l'efficacité de la mise en œuvre des services collectifs, sans pouvoir mener ici des études coût-efficacité qui ne peuvent s'appliquer qu'à des projets précis (et qu'il faudrait au demeurant généraliser en France), on peut légitimement s'interroger sur les écarts entre pays européens comparables et sur les particularités françaises. »<sup>4</sup>

On remarquera trois choses :

- 1) les idéologues du patronat affirment sans mener d'études ;
- 2) ils n'ont aucun doute, mais une fonction d'utilité collective n'est pas mesurable ;
- 3) le public évince le privé même quand il y a 5 millions de chômeurs et 20 à 30 % des capacités de production inemployées.

L'effet d'éviction est une thèse très répandue mais que personne n'a jamais réussi à démontrer, parce que des effets contraires sont à l'œuvre dont l'issue est incertaine : qui peut dire à l'avance si l'élasticité (la sensibilité) des dépenses de consommation et d'investissement privées par rapport à la hausse des taux d'intérêt qu'impliquerait la ponction publique de l'épargne aura une influence plus ou moins grande que l'élasticité de la demande de liquidités monétaires (non converties en titres financiers) par rapport à ces taux ?<sup>5</sup> Et à qui s'adresse la dite dépense publique ? Essentiellement au privé : si une région commande un lycée, qui le construit, sinon une entreprise du bâtiment ? Le public n'évince pas le privé, il le

<sup>3</sup> Cercle Rexecode (Michel Didier, Jean-françois Ouvrard, Pascale Scapecchi), « Réforme fiscale et retour de la croissance », février 2014, <http://www.coe-rexecode.fr/public/Analyses-et-previsions/Etudes-Notes-publiques/Les-cles-d-une-reforme-fiscale-au-service-de-la-croissance-en-France>.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 34 et 36.

<sup>5</sup> Ceux qui souhaiteraient des démonstrations abscones peuvent se reporter à : J.-M. Harribey, « Le développement implique l'anticipation de services collectifs : les prélèvements obligatoires sont des suppléments obligatoires », *Revue africaine des sciences économiques et de gestion*, Volume III, n° 1, janvier-juin 2001, p. 3-38, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/valeur/developpement-po=so.pdf>.

suscite.<sup>6</sup>

### **Ce fonds de commerce nous fera toucher le fond**

Diminuer les salaires, soit par la voie de la baisse des cotisations sociales, qui constituent la part socialisée des salaires, ce qui aura pour effet d'inciter les entreprises à n'embaucher que dans la tranche où les cotisations auront baissé, soit en supprimant le SMIC, dynamisera-t-il l'économie et l'emploi ou nous enfoncera-t-il un peu plus dans la déflation ? L'alternative n'est pas très difficile à trancher. La réponse est dans ce petit concept que l'on doit à Keynes : la propension marginale à consommer (la variation de la consommation par rapport à la variation du revenu). Comme celle des pauvres est plus importante que celle des riches, l'impact d'une baisse des salaires ou celui d'une baisse des dépenses publiques et sociales destinées à la redistribution sera négatif. Si on diminue le périmètre de la Sécurité sociale, les assurances privées prendront le relais. Ou bien celles-ci assureront les individus exactement de la même manière que le fait la Sécurité sociale, c'est-à-dire pour le même coût et les mêmes prestations, et on ne voit pas pourquoi le produit national varierait d'un iota. Ou bien, ce qui est beaucoup plus probable, le mécanisme de marché de l'assurance privée effectuera la sélection parmi les « consommateurs » de sécurité privée en fonction de leurs revenus. Globalement, les dépenses seront alors moindres, entraînant une baisse de l'activité dans un processus en cascade.

Comme quoi, le débat progresse : on s'est demandé ces jours derniers s'il fallait concentrer la baisse des cotisations sur les bas salaires ou en faire profiter toute la grille des salaires. Il semblerait que Valls ait tranché en faveur de la seconde solution. Comme par hasard, c'était la demande du Medef. Mais alors, dites-moi, c'était donc la preuve que la mesure sur les bas salaires n'était pas efficace ? On n'abandonne pas une idée qui fait perdre ! On la généralise...

---

<sup>6</sup> Je renvoie à deux textes de ce blog : « Le bon État doit être en déficit ! », <http://alternatives-economiques.fr/blogs/harribey/2012/09/27/le-bon-etat-doit-etre-en-deficit/#more-297>; et « Le bon État doit être en déficit ! Suite... », <http://alternatives-economiques.fr/blogs/harribey/2012/09/28/le-bon-etat-doit-etre-en-deficit-suite/#more-301>. Dans *Le Monde diplomatique* de mars 2014, Frédéric Lordon explique que « Les entreprises ne créent pas l'emploi ». Je l'approuve, mais pour que la chose soit complète, il faut démontrer l'action décisive de l'investissement macroéconomique net que la collectivité à la charge d'impulser et de réguler, ce que je proposais dans les deux textes de blog et dans celui de 2001 ci-dessus.